

Questions au Feuilleton

2. La Corporation commerciale canadienne a-t-elle négocié certains de ces contrats?

3. Le matériel devait-il être acheminé directement vers la Turquie, sinon, à qui était-il destiné?

4. Les permis étaient-ils assortis de conditions touchant les théâtres de guerre où des armes pouvaient être utilisées, et notamment en ce qui concerne l'île de Chypre?

M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Trois licences d'exportation ont été octroyées pour l'exportation d'équipement militaire à la Turquie depuis le 20 juillet 1974. a) Étant donné que chaque demande de licence d'exportation et d'importation bénéficie de la confidentialité commerciale, il n'est pas dans la politique du ministère de dévoiler à qui elles ont été octroyées. b) La valeur totale des licences octroyées est de \$870,028.29; c) Deux licences furent émises en janvier 1975 et la troisième en février 1975.

2. Non.

3. Oui.

4. Non.

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LES COMMANDES DE SACS À DOS

Question n° 1941—M. Reynolds:

1. A-t-on, à deux mois d'intervalle, fait deux commandes de sacs à dos pour l'armée, s'élevant au total de \$546,680 et, dans l'affirmative, le ministre des Approvisionnement et Services expliquera-t-il la raison de cet achat en deux temps?

2. Le ministère des Approvisionnement et Services a-t-il pour politique de prévoir les augmentations de prix sur le marché et d'étudier les spirales inflationnistes lors de ces achats?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnement et Services): 1. Oui, le second achat fait suite à une décision du ministère de la Défense nationale d'autoriser la distribution de sacs à dos aux unités de la milice du Commandement mobile. La commande y afférente a été reçue après l'adjudication du premier marché.

2. Le ministère des Approvisionnement et Services fournit des informations sur les tendances du marché aux gestionnaires du matériel des ministères et organismes fédéraux selon les groupes de produits. Lorsqu'il procède à l'achat réel, le ministère des Approvisionnement et Services a pour politique d'établir un prix contractuel par la voie de l'appel d'offres. Pour ces marchés, chaque commande a fait l'objet d'un appel d'offres distinct et les deux marchés en découlant ont été adjugés au plus bas soumissionnaire qui, dans les deux cas, a été Manitoba Tent and Awning.

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LA COMMANDE DE CHARIOTS POSTAUX

Question n° 1942—M. Reynolds:

1. Le 29 janvier 1975, a-t-on accordé un contrat à E. K. Neuser Machine Co. Ltd., de Downsview (Ontario) pour la fourniture de 2,550 chariots postaux d'une valeur de \$1,226,843?

2. Combien a coûté chaque chariot?

3. Quelle est la différence, au point de vue de la conception, entre ce chariot et ceux qu'on emploie dans les supermarchés?

4. A-t-on fait un appel d'offres pour ce contrat?

5. Quelles sociétés ont présenté des soumissions?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnement et Services): 1. Oui.

[M. Brewin.]

2. \$479.64 (2,550 x \$479.64 = \$1,223,082.00. La différence de \$3,761.00 entre ce montant et le montant du marché adjugé \$1,226,843.00 représente l'achat de pièces de rechange et de guides d'entretien.)

3. Ce sont des chariots plats, à quatre roues, qui ont 5 pieds (1.52m) de long et 3.5 pieds (1.07m) de large, dont les côtés sont dégagés et les bouts fermés et qui pèsent chacun 450 livres (204.5 kg) à vide. Chacun peut transporter jusqu'à 1,800 livres (818.2 kg) de courrier, en vrac, en sacs ou en monoteneurs. Ils sont donc très différents de ceux qu'on emploie dans les supermarchés.

4. Oui.

5. The E. K. Neuser Machine Company Limited, Downsview (Ontario); G. E. C. Elliott Mechanical Handling, filiale de English Electric—A. E. I. Canada Limited, Willowdale (Ontario) Moody—S. I. Limited, Terrebonne (Québec).

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LA COMMANDE DE MOTEURS DIESEL POUR LOCOMOTIVES

Question n° 1945—M. Reynolds:

1. A-t-on accordé à la M. W. Industries de Montréal un contrat de fourniture de quatre moteurs diesel pour des locomotives de la Pakistan Western Railways?

2. Combien a coûté chaque moteur?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnement et Services): 1. Un contrat de fourniture de quatre moteurs diesel pour locomotives a été adjugé à M. L. W. Industries, filiale de M. L. W. Worthington Limited, de Montréal (Québec), dans le cadre du programme de la Pakistan Western Railways.

2. Le prix global f.a.b. Montréal des quatre moteurs, des jeux de composants, des tableaux et des câbles destinés à modifier les systèmes de moteur s'élève à \$630,847.

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LA COMMANDE DE BATEAUX-POMPE

Question n° 1953—M. Reynolds:

1. Un contrat a-t-il été accordé le 7 mars 1974 à la Vancouver Shipyards Co. Ltd. de Vancouver-nord (C.-B.) pour deux bateaux-pompe, au coût de \$3,208,712?

2. A-t-on fait un appel d'offres pour ce contrat et, dans l'affirmative, quelles sociétés ont soumissionné?

3. Quels sont les détails concernant la construction même et l'équipement accessoire des bateaux?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnement et Services): 1. Oui, le contrat a été adjugé le 18 janvier 1974. Le communiqué de presse est daté du 7 mars 1974.

2. Oui, une seule société a soumissionné: Vancouver Shipyards Co. Ltd.

3. Les bateaux-pompe ont 75 pi. de long, sont pourvus de coques en acier et peuvent faire 12 nœuds; ils sont équipés de moteurs diesel jumelés de 400 BHP chacun, accouplés à des arbres de transmission disposés en Z pouvant tourner à 360° et actionnant les hélices jumelées. Ils peuvent pomper jusqu'à 5,000 gallons imp. à la minute.

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LA COMMANDE D'UN CANOT À BOUÉES À HÉLICES JUMELLES

Question n° 1955—M. Reynolds:

1. A-t-on lancé des appels d'offres à l'égard du contrat adjugé à